



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité,

QUE le règlement n° 02-2014 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ » sera remplacé par le règlement n° 02-2018 «RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ»

QUE l'adoption prévue du règlement n° 02-2018 se fera à la séance régulière du 5 février 2018, à 19 h, à la salle municipale, située au 149, chemin des Bois-Francis.

QUE le projet de règlement se résume ainsi :

Les principales valeurs de la Municipalité énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1) L'intégrité
- 2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- 3) Le respect envers les autres membres du conseil municipal, les employés de la Municipalité et les citoyens
- 4) La loyauté envers la Municipalité
- 5) La recherche de l'équité
- 6) L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil municipal

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont notamment pour objectifs de prévenir :

- 1) Toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2) Toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités (L.R.Q., chapitre E 2.2);
- 3) Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

DONNÉ À SAINTE-AURÉLIE, CE 15 JANVIER 2018.

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Auréliе, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé au bureau municipal, situé au 151A, chemin des Bois-Francis, ainsi qu'à la Caisse Desjardins du Sud de la Beauce, située au 164, chemin des Bois-Francis, entre 8 h et 16 h 30, le 15^e jour du mois de janvier de l'année deux mille dix-huit (2018).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour du mois de janvier de l'année deux mille dix-huit (2018).

Stéphane Héту
Directeur général | Secrétaire-trésorier